



Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises d'Oloron

40, rue Georges Messier – 64400 OLORON-SAINTE-MARIE

05.59.39.07.95 - contact@santetravailoloron.fr

Oloron le 25/11/2024

**Objet : Taux de cotisations 2025**

Chères et Chers adhérents,

Jusqu'à présent notre service de santé pratiquait un taux de cotisation différent par tranche de salariés déclarés par l'entreprise.

A partir de janvier 2025 un arrêté du 26/09/2024 du ministère du travail impose aux services de santé une tarification unique applicable aux entreprises adhérentes. Ce tarif doit se situer dans un tunnel allant de + ou – 20%. Le coût moyen par décret se situe à 115.50 euros.

**Le conseil d'administration du 21/11/2024 a décidé de fixer le taux de cotisation à 110 euros par salarié et de continuer à ne pas facturer les embauches en cours d'année.**

Pour faciliter vos démarches administratives vous avez à disposition pour vous connecter notre portail adhérent <https://pst-ahii.medtra.fr> ou sur notre site internet santetravailoloron.fr espace adhérent.

L'accès pour la déclaration des effectifs 2025 **sera ouvert du 23 Décembre 2024 au 31 Mars 2025.**

Lydia LAGARONNE, Directrice, son équipe et moi-même restons à votre disposition pour discuter de tous sujets qui vous préoccupent ou vous tiennent à cœur,

Et en vous souhaitant à toutes et tous, au nom du Service de Santé au Travail, de bonnes fêtes de fin d'année pour vous, vos familles et vos salariés,

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers adhérents en nos sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Jean MURO

Président